



## L'ŒUVRE DE VIOLLET-LE-DUC<sup>1</sup>

(TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE)



Le principe primordial dont Viollet-le-Duc ne s'est jamais départi, c'est que la forme d'art n'est vraiment digne de ce nom que si elle est d'accord avec la nature et l'emploi de l'objet auquel elle s'applique : c'est-à-dire que tout objet d'art ne doit pas seulement revêtir la forme qui répond le plus naturellement et avec le plus de grâce aux exigences du besoin à satisfaire, mais encore celle qui est

la conséquence la plus rationnelle du procédé employé à sa fabrication, procédé dépendant essentiellement de la nature de la matière em-

1. Voir la *Gazette des Beaux-Arts*, 2<sup>e</sup> période, t. XXI, p. 534 et t. XXII, p. 450.